

EXPOSITION « MES TISSAGES DE VIE »

Contrat de location

Signataires

La convention est conclue

entre l'asbl CIDJ (Centre d'information et de documentation pour jeunes), le loueur.

Le CIDJ est situé Rue Haute, 88 à 1000 Bruxelles (tél.: 02 219 54 12 – fax : 02 219 54 13 - e-mail : cidj@cidj.be)

Il est représenté par Nadia Achbany, coordinatrice et signataire de la présente convention.

et le locataire, l'organisation :

Objet social (ASBL, établissement scolaire,...) :

Adresse :

N° de téléphone/ Fax/ E-mail :

Représentée par (le signataire de la présente convention) :

.....

Fonction au sein de l'organisation :

Objet de la location

La convention porte sur la location d'une exposition sur la construction identitaire des jeunes « Mes tissages de vie » composée comme suit :

8 panneaux recouverts d'un plexiglass

- Origine du projet
- Carte d'identité et patrimoine génétique
- Carte de ma famille
- Carte de mon histoire
- Carte des regards
- Carte de la culture (2)
- Carte de l'avenir

Ces panneaux sont composés de photos et de textes.

3 panneaux sur carton (tags)

- Carte du bien-être et du mal-être (2)
- Carte des stratégies
- Carte de l'altérité

Les panneaux sont tous accompagnés d'un texte explicatif (plastifié). 1 dossier pédagogique sera remis.

Par ailleurs, la location comprend également une formation à l'animation. Si le loueur doit assumer certaines animations, un euro sera demandé par personne. Les réservations sont organisées par le CIDJ.

Modalités

Date de location (minimum 2 semaines) :

Lieu de location :

Prix total de la location et des animations (en euros) :

[note : le calcul du prix est effectué comme suit :

- Location de l'exposition : € 100,- la semaine (+ guide pédagogique)
- Frais de déplacement de l'expo : gratuit sur le territoire de la Région bruxelloise et € 0,20 / KM aller-retour en dehors

Une caution de € 100,- sera déposée par le locataire au loueur pour couvrir d'éventuels frais qui seraient dus à une détérioration du matériel de l'exposition durant la location.

Tous les montants sont à verser sur le compte n° : 877 – 4562401 – 19 du loueur dès signature de la convention. La caution peut cependant être déposée sous forme d'un chèque que le loueur s'engage à ne toucher qu'en cas de nécessité.

L'exposition est livrée en parfait état par le loueur.

Le loueur s'engage à livrer les panneaux, mais il est demandé qu'une personne mandatée par le locataire puisse aider au déchargement. **Le montage de l'exposition est à charge du locataire.**

Pour accord
(nom, date et signature)

Pour accord
(nom, date et signature)

Le loueur

Le locataire